EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 19 février 2024

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	27
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf février deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Mathieu GINESTET (pouvoir à Liliane MONTJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absente excusée :, Virginie SEXTO

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PACV/27-2024

Route de Séverac : dissimulation des réseaux secs
Participation financière communale définitive au SIEDA

Vu la délibération PACV/80-2022 du Conseil municipal du 27 juin 2022,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 5 février 2024,

ENTENDU que par délibération PACV/80-2022 du 27 juin 2022, le projet de dissimulation des réseaux secs de la portion de la route de Séverac comprise entre le pont des Quatre-Saisons et l'intersection avec l'avenue des Rosiers ainsi que son portage financier prévisionnel avaient été approuvés.

ENTENDU que lesdits travaux sont aujourd'hui achevés.

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les participations définitives qui tiennent compte de l'ajout de travaux complémentaires avérés nécessaires en cours de chantier et du contexte économique.

CONSIDERANT que le montant définitif de la participation de la collectivité s'élève à la somme de 112 281,70 € HT.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la participation financière définitive de la commune telle que qu'indiquée ci-dessus,

- approuve le versement de la somme de 112 281,70 € HT auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, receveur du SIEDA, dès réception du titre de recette correspondant,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à toute démarche relative à cette décision.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21 FEV. 2024
Et de la publication le : 21 FEV. 2024